



e 2 m i
i n f o r m a t i q u e

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (PROFESSIONNELS)

ARTICLE 1 - Champ d'application

La société ENTRE 2 MERS INFORMATIQUE (« le Fournisseur ») est une société à responsabilité limitée à associé unique immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 509 581 054 et dont le siège social est sis 180 route de Grimard - 33670 LA SAUVE (contact : contact@e2mi.fr - tel : 05.56.81.07.44).

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent, conformément à l'article L 441-1 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Fournisseur fournit aux Acheteurs professionnels (« l'Acheteur ») qui lui en font la demande, les produits informatiques qu'il propose à la vente, à l'exception des logiciels (« les Produits »).

Elles s'appliquent sans restrictions ni réserves à toutes les ventes conclues par le Fournisseur auprès des Acheteurs de même catégorie, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'Acheteur, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Acheteur qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Fournisseur. Les Produits commandés étant fabriqués par des tiers, les conditions générales de ces tiers sont susceptibles de s'appliquer à la commande. Dans les relations contractuelles entre le Fournisseur et l'Acheteur, les présentes Conditions Générales de Vente prévalent sur celles des fabricants des Produits.

Toute commande de Produits implique, de la part de l'Acheteur, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Fournisseur sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Le Fournisseur est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Fournisseur se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec l'Acheteur, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.



e 2 m i

i n f o r m a t i q u e

ARTICLE 2 - Commandes - Prix

Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande de l'Acheteur, par le Fournisseur, qui s'assurera notamment de la disponibilité des produits demandés. Les commandes doivent être confirmées par écrit, au moyen d'un bon de commande dûment signé par l'Acheteur.

Les éventuelles modifications demandées par l'Acheteur ne pourront être prises en compte, dans la limite des possibilités du Fournisseur et à sa seule discrétion, que si elles sont notifiées par écrit 15 jours au moins avant la date prévue pour la livraison des Produits commandés, après signature par l'Acheteur d'un bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix.

Pour les commandes ayant fait l'objet d'un acompte, en cas d'annulation de la commande par l'Acheteur après son acceptation par le Fournisseur moins de 15 jours avant la date prévue pour la fourniture des Produits commandés, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande sera de plein droit acquis au Fournisseur et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Les produits sont fournis aux tarifs du Fournisseur en vigueur au jour de la passation de la commande, et, le cas échéant, dans la proposition commerciale spécifique adressée à l'Acquéreur. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée par le Fournisseur. Le Fournisseur se réserve le droit de modifier les prix à tout moment.

Ces prix sont nets et HT, départ usine et emballage en sus. Ils ne comprennent pas les frais de traitement, d'expédition, de transport, de douane éventuels et les assurances qui sont facturés en supplément ou restent à la charge de l'Acheteur.

Des conditions tarifaires particulières peuvent être pratiquées en fonction des spécificités demandées par l'Acheteur concernant notamment les modalités et délais de livraison ou les délais et conditions de règlement.

Une offre commerciale particulière sera alors adressée à l'Acheteur par le Fournisseur.

Le Fournisseur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Acheteur avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Les Produits demeurent la propriété du Vendeur jusqu'au complet paiement du prix. Lorsque l'Acheteur prend physiquement possession des Produits commandés, les risques de perte ou d'endommagement des Produits lui sont transférés.

Une facture est établie par le Fournisseur et remise à l'Acheteur à la remise des Produits.

ARTICLE 3 - Conditions de paiement

3.1. Exigibilité

Toute somme versée d'avance sur le prix, arrhes ou acompte, est productive d'intérêt au taux légal à l'expiration d'un délai de trois mois à compter du versement et jusqu'à la date de livraison ou d'exécution de la prestation.

Selon les conditions particulières convenues, le prix :

- est payable comptant, en totalité au jour de l'achat immédiat ou de la passation de la commande par l'Acheteur,

ou

- fait l'objet du versement d'un acompte exigé lors de la passation de la commande. Dans ce cas, Le solde du prix est payable au comptant, au jour de la livraison, dans les conditions définies à l'article «Livraisons» ci-après.

Les paiements effectués par l'Acheteur ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par le Fournisseur des sommes dues. Le Fournisseur ne sera pas tenu de procéder à la livraison des Produits commandés par l'Acheteur si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes.

3.2. Moyens de paiement autorisés

Les paiements par chèque, espèces et cartes bancaires sont acceptés. En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco.

3.3. Absence d'escompte

Aucun escompte ne sera pratiqué par le Fournisseur pour paiement avant la date figurant sur la facture ou dans un délai inférieur à celui mentionné aux présentes Conditions Générales de Vente.



e 2 m i

i n f o r m a t i q u e

3.4. Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'Acheteur au-delà des délais ci-dessus fixés et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de 5 % du montant TTC du prix d'acquisition figurant sur ladite facture seront acquises automatiquement et de plein droit au Fournisseur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par l'Acheteur, sans préjudice de toute autre action que le Fournisseur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'Acheteur.

En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros sera due de plein droit et sans notification préalable par l'Acheteur en cas de retard de paiement. Le Fournisseur se réserve le droit de demander à l'Acheteur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Fournisseur par le Acheteur, sans préjudice de toute autre action que le Fournisseur serait en droit d'intenter à ce titre à l'encontre de l'Acheteur.

Le Fournisseur se réserve le droit, en cas de non respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours effectuées par le Acheteur.

3.5. Absence de compensation

Sauf accord exprès, préalable et écrit du Fournisseur et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la livraison ou non-conformité des produits commandés par l'Acheteur, d'une part, et les sommes dues par ce dernier au Fournisseur au titre de l'achat desdits produits, d'autre part.

3.6. Clause de réserve de propriété

Le Fournisseur se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par l'Acheteur, un droit de propriété sur les Produits vendus lui permettant de reprendre possession desdits Produits, et ce quelle que soit la date de livraison des Produits. Dans ce cas, tout acompte versé par l'Acheteur restera acquis au Fournisseur à titre d'indemnisation forfaitaire.

En revanche, le risque de perte et de détérioration sera transféré à l'Acheteur dès la prise de possession des Produits commandés.

Les Produits vendus pourront être repris par le Fournisseur à tout moment et sans nécessité de sommation préalable, aux frais de l'Acheteur, en cas d'inexécution de ses obligations par l'Acheteur et ce sans préjudice du versement au profit du Fournisseur de tous dommages et intérêts liés directement ou indirectement à cette reprise.

Le Fournisseur et ses proposés seront en conséquence autorisés à pénétrer dans les locaux de l'Acheteur pour enlever les biens visés par la clause de réserve de propriété. Cette procédure n'est pas exclusive d'autres actions ou procédures judiciaires que le Fournisseur pourra décider d'engager.

ARTICLE 4 - Remise des produits - Livraison

4.1. Remise des Produits

Les Produits faisant l'objet d'un achat immédiat peuvent être immédiatement emportés par l'Acheteur, à partir du magasin du Fournisseur.

4.2. Livraison

Les Produits commandés ou acquis par l'Acheteur en cas d'achat immédiat seront livrés en France métropolitaine dans le délai d'expédition indiqué à l'Acheteur, auquel s'ajoute le délai de traitement et d'acheminement à l'adresse indiquée par l'Acheteur lors de son achat ou de sa commande.

En cas de demande particulière de l'Acheteur concernant les conditions d'emballage ou de transport des Produits commandés, dûment acceptées par écrit par le Fournisseur, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire.

La livraison est constituée par le transfert à l'Acheteur de la possession physique ou du contrôle du Produit. Sauf cas particulier ou indisponibilité d'un ou plusieurs Produits, les Produits commandés seront livrés en une seule fois. Le Fournisseur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour livrer les Produits commandés par l'Acheteur dans les délais ci-dessus précisés. Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif. La responsabilité du Fournisseur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable à l'Acheteur ou en cas de force majeure.

La livraison sera effectuée par la remise directe des Produits à l'Acheteur, par avis de mise à disposition, par la délivrance dans les locaux du Fournisseur des Produits à un expéditeur ou transporteur mandaté par l'Acheteur, les produits voyageant aux risques et périls de l'Acheteur.

L'Acheteur est tenu de vérifier l'état apparent des produits lors de la livraison. A défaut de réserves expressément émises par l'Acheteur lors de la livraison, les Produits délivrés par le Fournisseur seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande. L'Acheteur disposera d'un délai de 48 heures à compter de la livraison et de la réception des produits commandés pour émettre, par écrit, de telles réserves auprès du Fournisseur. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non respect de ces formalités par l'Acheteur. Le Fournisseur remplacera les Produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par l'Acheteur ou invitera ce dernier à s'adresser directement au fabricant des Produits.



e 2 m i

i n f o r m a t i q u e

ARTICLE 5 – Responsabilité

Conformément aux dispositions légales, le Fournisseur garantit l'Acheteur contre tout défaut de conformité des Produits et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fabrication des Produits.

La responsabilité du Fournisseur ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

La garantie ne peut intervenir si le défaut affectant les Produits résulte d'une faute ou négligence de l'Acheteur, notamment lorsqu'ils ont fait l'objet d'un usage anormal ou ont été employés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués, en particulier en cas de non-respect des conditions prescrites dans la notice d'utilisation.

Elle ne s'applique pas non plus au cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, ou bien en cas de transformation du Produit.

Afin de faire valoir ses droits, l'Acheteur devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Fournisseur par écrit de l'existence des vices dans un délai maximum de 3 jours à compter de leur découverte.

Le Fournisseur rectifiera ou fera rectifier, selon les modalités adéquates et agréées par l'Acheteur, les Produits jugés défectueux.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité du Fournisseur serait retenue, la garantie du Fournisseur serait limitée au montant HT payé par l'Acheteur pour la fourniture des Produits.

ARTICLE 6 – Droit de rétractation

6.1 Modalités d'exercice du droit de rétractation

LORSQUE L'ACHAT N'A PAS ÉTÉ RÉALISÉ AU SEIN DE L'UN DES ÉTABLISSEMENTS DU VENDEUR, QU'IL N'ENTRE PAS DANS LE CHAMP DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE DE L'ACHETEUR ET QUE LE NOMBRE DE SALARIÉS EMPLOYÉS PAR CELUI-CI EST INFÉRIEUR OU ÉGAL À CINQ, l'Acheteur a le droit de se rétracter, sans donner de motif, dans un délai de quatorze jours à compter de la signature du devis, à condition que les Produits soient retournés dans leur emballage d'origine et en parfait état dans les 14 jours suivant la notification au Vendeur de la décision de rétractation. Les Produits endommagés, salis ou incomplets ne sont pas repris.

Pour exercer son droit de rétractation, l'Acheteur doit notifier au Prestataire son nom, son adresse postale, son numéro de téléphone et adresse e-mail, ainsi que sa décision de rétractation du contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (lettre envoyée par la Poste ou courrier électronique par exemple). l'Acheteur peut utiliser le modèle de formulaire de rétractation annexé ci-dessous mais ce n'est pas obligatoire. La charge de la preuve de l'exercice du délai de rétractation repose sur l'Acheteur.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix des Services commandés et les frais d'envoi sont remboursés, les frais de retour restant à la charge de l'Acheteur. Le remboursement des sommes effectivement réglées par l'Acheteur sera effectué dans un délai de 14 jours à compter de la réception, par le Prestataire, de la notification de la rétractation de l'Acheteur.

6.2 Exceptions au droit de rétractation

Le droit de rétractation ne peut pas être exercé dans les cas prévus par l'article L221-28 du Code de la consommation et notamment pour les produits confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés, tels que les pièces assemblées à la demande de l'acheteur, ou les produits, qui, du fait de leur nature, ne peuvent être réexpédiés ou sont susceptibles de se détériorer ou de se périmenter rapidement, tels que par exemple les cartouches d'encre.

ARTICLE 7 – Propriété intellectuelle

Les dénominations sociales, marques et signes distinctifs reproduits dans les magasins et sur le site Internet du Fournisseur sont protégés au titre du droit des marques. La reproduction ou la représentation de tout ou partie d'un des signes précités est strictement interdite et doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable du titulaire de la marque.



e 2 m i

i n f o r m a t i q u e

ARTICLE 8 – Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies auprès des Acheteurs font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Fournisseur. Elles sont enregistrées dans son fichier Acheteurs et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est le Fournisseur. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation de l'Acheteur soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Fournisseur s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans le consentement préalable de l'Acheteur, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime. Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, l'Acheteur en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (par exemple, adhésion du Fournisseur externe au « Privacy Shield », adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, l'Acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou e-mail suivante : 180 route de Grimard – 33670 LA SAUVE (contact : contact@e2mi.fr). En cas de réclamation, l'Acheteur peut adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

ARTICLE 9 – Résolution du contrat

En cas de non paiement des sommes par l'Acheteur dans les délais contractuellement fixés, le contrat pourra être résolu par le Fournisseur qui conservera les sommes d'ores et déjà versées par l'Acheteur.

Il est expressément entendu que cette résolution pour manquement de l'Acheteur à ses obligations aura lieu de plein droit, la mise en demeure résultant du seul fait de l'inexécution de l'obligation, sans sommation, ni exécution de formalités.

Il est expressément convenu entre les parties que le débiteur d'une obligation de payer aux termes des présentes sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du code civil.

En tout état de cause, le Fournisseur pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts.

ARTICLE 10 – Imprévision

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

ARTICLE 11 – Force majeure

Les parties conviennent expressément de définir comme événement de force majeure toute pandémie et toute situation économique ou politique mondiale induisant pour le Fournisseur des retards d'approvisionnements des Produits.

ARTICLE 12 – Litiges

Tous les litiges auxquels le contrat des services fournis aux Acheteurs par le Fournisseur et les accords qui en découlent pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents de Bordeaux.

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de vente et les opérations qui en découlent sont rédigées en langue française et sont régies par le droit français.

ARTICLE 13 – Acceptation de l'Acheteur

Les présentes Conditions Générales de Service sont expressément agréées et acceptées par l'Acheteur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Fournisseur, même s'il en a eu connaissance.



e 2 m i

informatique

ANNEXE 2 - FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

A l'attention de ENTRE 2 MERS INFORMATIQUE - 180 route de Grimard - 33670 LA SAUVE

Je soussigné(e),

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente de bien ci-dessous :

Commandé le : / /

Reçu le : / /

Numéro de commande :

Nom de l'Acheteur :

Adresse de l'Acheteur :

Fait à :

Le : / /

Signature de l'Acheteur